



Avant l'ouverture du CSE, la CGT a tenu à lire [une déclaration en lien avec la situation sociale](#) (retraites, assurance chômage, expérimentation BRSA, explosions des radiations administratives).

Information sur le plan de continuité de l'activité en cas de coupures électriques

La direction nous présente un document qui prévoit – en cas de coupure sur un site le matin – de faire quand même venir un certain nombre de collègues, alors même que la coupure était prévue.

De nombreuses questions se posent sur les conditions dans lesquelles ces collègues seraient amenés à travailler (pas de lumière, pas de chauffage, pas d'informatique...).

Heureusement que la situation ne semble – pour cet hiver – plus trop d'actualité !

La CGT regrette les nombreux « trous dans la raquette » si une telle aventure arrivait.

Si la France était dotée d'un service public de l'énergie digne de ce nom et que les problématiques environnementales étaient réellement prises en compte par le gouvernement, on n'en serait pas là !

Information sur l'expérimentation du dispositif de « détournement de finalités »

La direction l'affirme, aucun dossier de DE ne doit être consulté/traité en dehors du cadre professionnel. Oubliez la consultation du dossier d'un « VIP » fraîchement inscrit, le changement d'adresse de votre belle-sœur ou la vérification que votre fils n'aurait pas oublié de s'actualiser.

Vous êtes prévenus, après une phase expérimentale de « sensibilisation », les sanctions disciplinaires tomberont.

La CGT ne conteste pas que les règles de la CNIL et du RGPD doivent protéger les usagers. Pour autant, la presse se fait écho quotidiennement de ministres, hauts fonctionnaires... pris la « main dans le sac » dans des conflits d'intérêt, allers-retours très rentables entre secteur public et privé... et pour lesquels une grande bienveillance semble s'exercer. La formule de La Fontaine reste malheureusement d'actualité : « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir »

Renforcement des ressources dans le cadre du dispositif d'intensification de l'accompagnement des demandeurs d'emploi des QPV de la ville de Nantes

5 postes de plus, financés par le FSE, pour « mieux accompagner les usagers résidents dans les QPV », on pourrait s'en réjouir.

Pour autant, pour la CGT, ce type de dispositif s'inscrit pleinement et malheureusement dans le cadre du projet « France Travail » avec :

- un objectif unique de satisfaire les offres non pourvues localement (souvent précaires, mal payées, mauvaises conditions de travail), quelques soient les projets des usagers !
- une segmentation à outrance des publics (ex: demain, un DE, TH, BRSA et QPV va être suivi par qui ?? mystère...)
- une multiplication des recherches de financement pour une mission de courte durée alors-même que les besoins sont pérennes
- une accentuation de la précarité à Pôle emploi : des précaires pour accompagner d'autres précaires. Qui plus est, on l'a malheureusement vécu fin 2022, Pôle emploi est capable de trouver le travail de ces collègues satisfaisant tant qu'ils sont en CDD mais ne les titularise pas après 3 ans de bons et loyaux services ! C'est indigne !



la suite...

Information sur le projet « Simplification de l'accès aux fonctions support »

On Action est « enfin » remplacé par un outil qui devrait être plus ergonomique, facilitant...

La CGT s'interroge sur ce que la direction a concrètement prévu en région en terme de gestion des sollicitations pour supporter cette modification.

Les niveaux d'accès pour les agents., de base notamment, pour l'accès aux services RH nous semblent, à première vue, insuffisants (sur les volets santé, QVT notamment)

Lors de la clôture, l'avis du style « retour d'expérience client » apparaît comme obligatoire.

Pour la CGT, cette « notation » du service rendu s'apparenterait inévitablement à une évaluation, de fait, des agents des fonctions support par leurs propres collègues. En effet, certains services fonctionnent avec quelques agents "facilement identifiables" et, qui plus est, en sous-effectif chronique !

Questions diverses

✓ **Traitement des CVM en cas d'absence :**

La CGT a demandé à la direction d'intervenir auprès de l'agence de Laval Ferrié (mais ça n'est sans doute pas la seule agence à avoir cette pratique) afin que le relais du traitement des CVM, en cas d'absence, soit organisé par l'ELD.

En effet, pour la CGT, cela relève d'une activité managériale et ce n'est pas aux collègues de devoir s'en débrouiller.

✓ **Effectifs GDD :**

Suite aux événements récents survenus à l'accueil de Nantes-Centre, la CGT est intervenue avec force pour demander des effectifs supplémentaires, particulièrement en GDD et pour l'ensemble des agences.

Chacun le constate, les équipes GDD sont en grande difficultés voire en grande souffrance.

La CGT fait, clairement, le lien entre le manque d'effectifs GDD et la dégradation exponentielle des conditions de travail sur le poste d'accueil.



Contactez la délégation CGT : Syndicat.CGT-Paysdeloire@pole-emploi.fr

Les élus : Hugo Boistier, Géraldine Cottenneau, Cathy Montavon, Dimitri Magnier

La représentante syndicale : Laurence Day